

## Confus entre Scellier et Duflot, besoin d'aide !

Par **Galbraith**, le 17/11/2012 à 13:02

Bonjour,

J'ai lu que le dispositif Scellier est remplacé par le dispositif [Duflot](#). La Duflot est abrogée avant même de sortir à cause d'une annulation par le conseil constitutionnel : [Duflot](#). Est-ce que quelqu'un sait si on parle du même dispositif?

Est-ce que le dispositif de défiscalisation duflot va exister et si oui à partir de quand ?

Merci beaucoup de vos réponses.

Cordialement !

Par **Camille**, le 17/11/2012 à 13:14

Bonjour,

[citation]Est-ce que quelqu'un sait si on parle du même dispositif? [/citation]

Ben oui. C'est même l'objet d'un N+1ième "cafouillage médiatique" de notre bien-aimé Premier [barre]sinistre[/barre], euh... [s]ministre[/s].

[citation]Est-ce que le dispositif de défiscalisation duflot va exister et si oui à partir de quand ? [/citation]

Allez savoir...

Vous voulez parler du dispositif gouvernemental de "*lutte contre les (scandaleuses) niches fiscales sarkozistes*" ?

[smile4]

P.S. : j'aime assez le commentaire dans le lien :

[citation]Le 14 novembre prochain, le Conseil des ministres examinera un nouveau texte sur la loi Duflot. Le projet de loi sera ensuite de nouveau proposé à l'Assemblée nationale le 20 novembre 2012. [/citation]

La mise en place du nouveau dispositif de défiscalisation immobilière Duflot qui remplace la loi Scellier [s]devrait certainement être reporté dans[/s] ce texte pour un nouvel examen parlementaire. [/citation]

Ba vi. On peut bien penser que si le Conseil des ministres examine le 14 novembre un nouveau texte sur la loi Duflot pour le présenter à l'AN ensuite, le nouveau dispositif de

défiscalisation immobilière Duflot qui remplace la loi Scellier sera reporté dans ce nouveau texte...

Sinon, c'est qu'on parlera d'autre chose...

[smile17]

Par **Visiteur**, le **03/12/2012** à **00:58**

Par **delphineDIA**, le **12/03/2013** à **10:43**

Et bien voilà, la loi Duflot est en place depuis ce début 2013. Elle va remplacer le dispositif Scellier qui reste en place jusque fin mars 2013 si ma mémoire est bonne.

Il est vrais que cette nouvelle loi sur l'investissement locatif donne quelques questions à se poser. Etait-elle vraiment nécessaire ? Les différences avec Scellier sont elles grandes et plus avantageuses ? Deux questions que se posent pas mal de gens finalement.

Pas mal de choses sont en train de changer dans le monde de la fiscalité immobilière quand on lit ça <http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-90741407.html> ne serait-ce que pour résumer.

A ce jour d'ailleurs, la loi Duflot, qui n'avait pas franchement les joies des investisseurs se modifient de mois en mois.